



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# Réorganisation de la SDAF

23 mars 2018

# Présentation

- Le ministère fait le constat du besoin de se renforcer et de se réorganiser dans trois secteurs :
  - Les systèmes d'information financière ;
  - La fiscalité ;
  - Le mécénat.

# Systemes d'information financière

## ■ Constats :

- Origine :
  - Mise en place de Chorus en 2009 au ministère justifiant un positionnement auprès du chef de service ;
- Situation actuelle :
  - Chorus en mode « fonctionnement permanent » ;
  - Échanges quotidiens avec le bureau de la qualité comptable (BQC) et le département des affaires budgétaires et de la synthèse (DABS) ;
  - SDAF comme interlocuteur des autres ministères (Intérieur ou Bercy) ;

## ■ Proposition:

- Intégration de la mission de modernisation de l'information financière (MMIF) au sein de la SDAF ;
- Organisation de la MMIF inchangée :
  - structure hiérarchique : une cheffe de mission et un adjoint ;
  - 7 agents dont 3 chefs de projet et 2 chargés de projet ;
  - Pas de déménagement ;
- Avantages :
  - Rapprochement de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information financière des deux bureaux qui disposent des « données » d'où une plus grande cohérence organisationnelle ;
  - Développement de projets communs (BRIO, Chorus DT, etc.).

# Fiscalité

## ■ Constats :

- Sujets suivis par la sous-direction des affaires juridiques (SDAJ) et la SDAF ;
- Changement de centre de gravité de la fiscalité au profit des lois de finances suivis par la SDAF (travail à 90 % sur les lois de finances) ;
- Importance accrue des dépenses fiscales (1,5 Md€, + 20 % entre 2012 et 2017).

## ■ Proposition :

- Création d'une mission « fiscalité » au sein de la SDAF (la fiche de poste actuelle mentionne la « mission pour les affaires fiscales » créée en 1992) ;
- Organisation :
  - Renforcement à terme de la mission (une seule personne aujourd'hui) ;
  - Déménagement de la personne concernée ;
- Avantages :
  - Cohérence organisationnelle au vu de la procédure des lois de finances ;
  - Porosité entre sujets fiscaux et budgétaires, et nécessité de disposer d'une vision consolidée dans le cadre des négociations avec Bercy et Matignon ;
  - Mission à développer en termes d'évaluation des dépenses fiscales ;
  - SDAF comme interlocuteur unique pour les SDAFIG, les EP et Bercy sur ces sujets ;
  - Intensification des liens avec le réseau opérateurs, suivi en transversal par la SDAF ;
  - Maintien d'un lien avec la SDAJ (autorité fonctionnelle) mais SDAF comme autorité hiérarchique.

# Mécénat

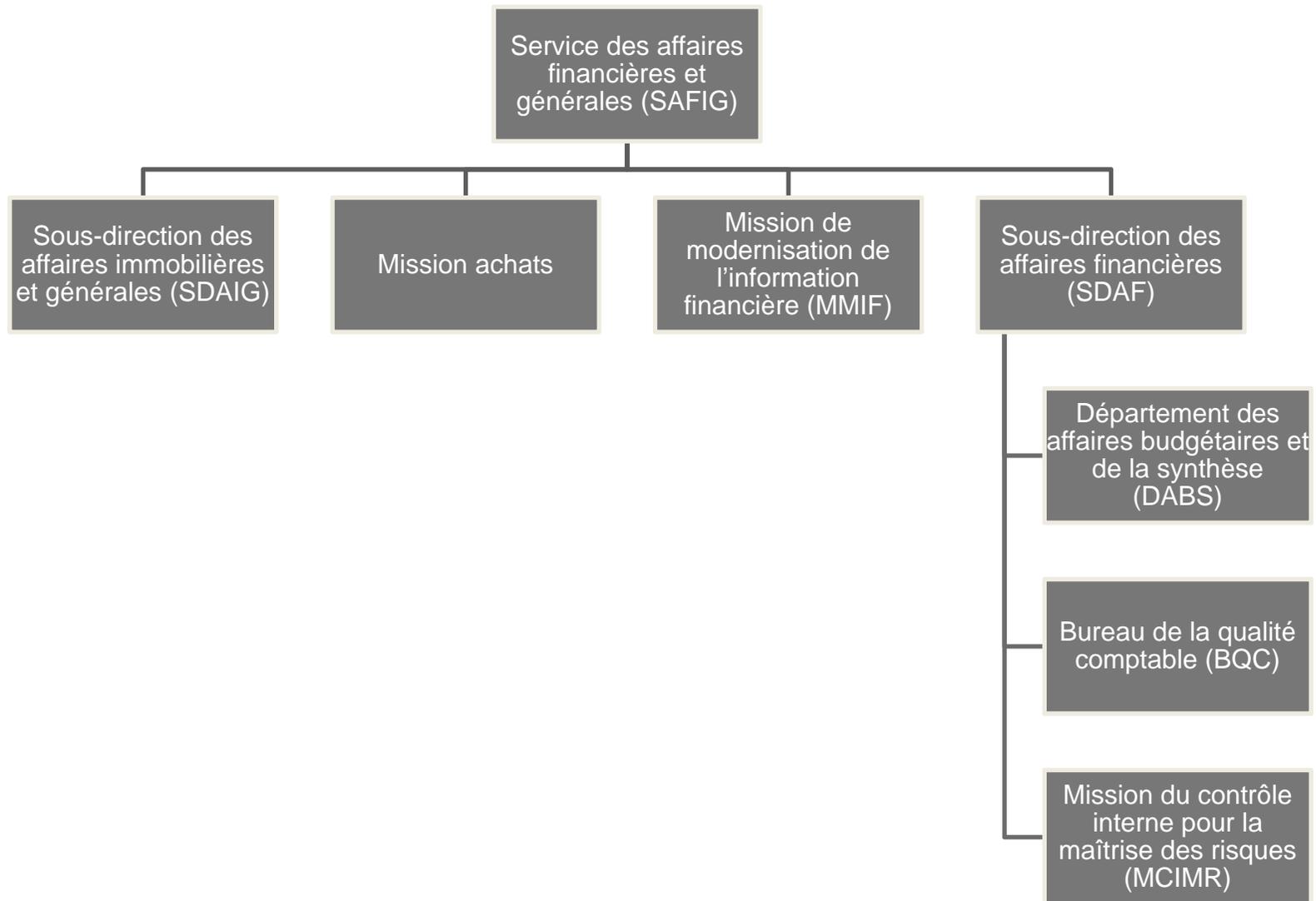
## ■ Constats :

- Sujet suivi principalement par la direction de la communication (DICOM) avec l'aide de la SDAJ (chargée de mission fiscalité) et de la SDAF ;
- Rapprochement nécessaire avec les fiscalistes compte tenu des enjeux financiers (500 M€) et des débats actuels.

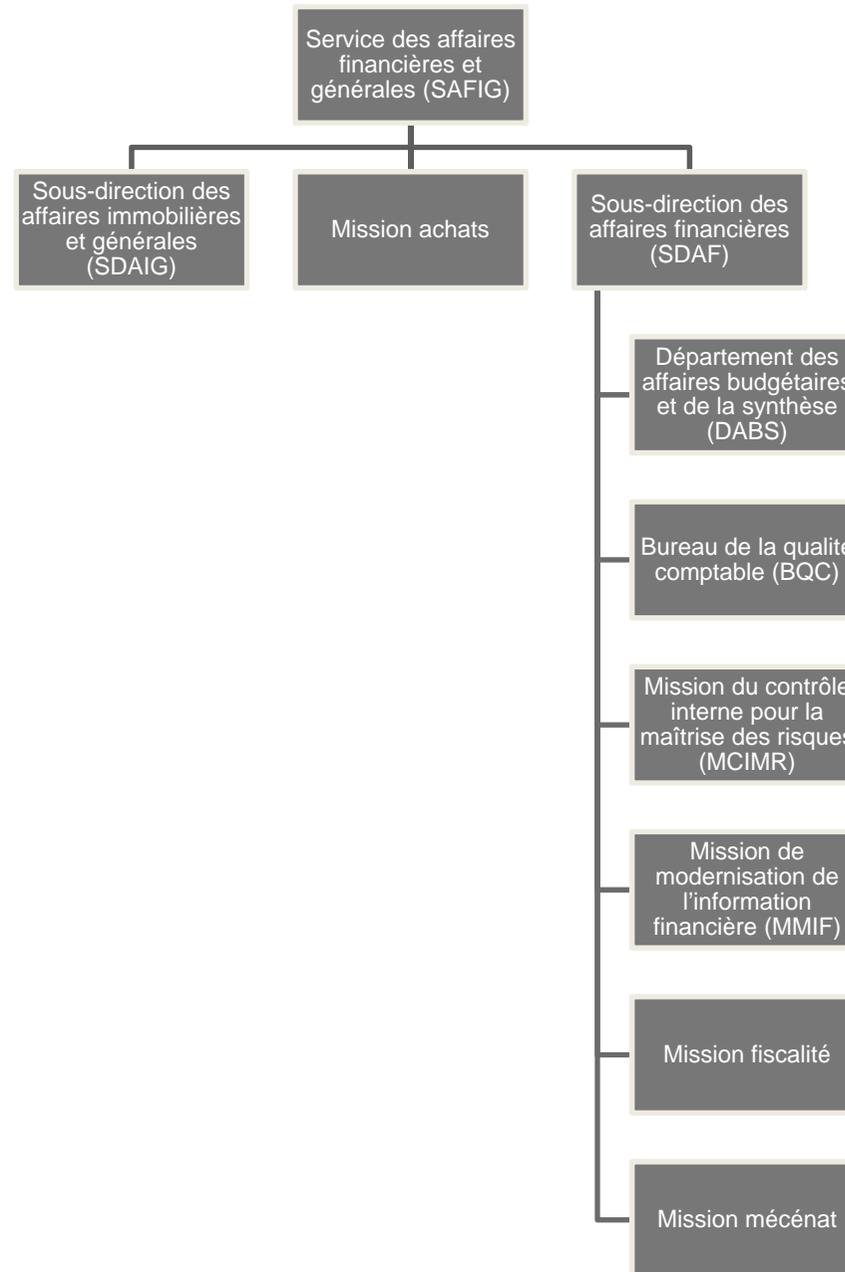
## ■ Proposition :

- Intégration de la mission mécénat au sein de la SDAF ;
- Organisation de la mission mécénat inchangée mais déménagement des deux personnes concernées ;
- Avantages :
  - Reconnaissance de la mission mécénat en la créant officiellement dans l'arrêté d'organisation avec maintien de ses missions actuelles ;
  - Renforcement du contrôle du mécénat culturel (bien distinguer mécénat/parrainage), lien avec la mission fiscalité à développer car dispositif « en régime de croisière » ;
  - Amélioration de la connaissance de l'ensemble des sources de financement mobilisées (et leurs conséquences fiscales) en raison des financements croisés pour les grands projets ;
  - Intensification des liens avec le réseau opérateurs, DRAC et SCN, suivi en transversal par la SDAF.

# Organigramme avant réforme



# Organigramme après réforme



# Conclusion

- C'est pourquoi il est proposé de faire évoluer l'organisation de la sous-direction des affaires financières vers une sous-direction des affaires économiques et financières afin de :
  - Répondre à ces trois enjeux importants pour le ministère (systèmes d'information financière, fiscalité et mécénat) ;
  - Prendre en compte les aspects non totalement financiers (mécénat, analyse des modèles économiques comme le Pass Culture, etc.) dans les missions de la sous-direction, d'où le changement d'intitulé ;
  - Sans changement des missions des directions générales.
  
- Calendrier prévisionnel :
  - CHSCT AC le 23 mars ;
  - CT AC le 6 avril ;
  - Publication de l'arrêté avril ;
  - Déménagements mai/juin.